agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

AMERIQUE/BOLIVIE - Décret sur les migrations en attente de promulgation, une première dans l'histoire du pays

La Paz (Agence Fides) – Est prévue pour le 8 août prochain la promulgation de la part du Président Evo Morales d'un Décret suprême portant sur l'« amnistie migratoire » en Bolivie. Il s'agirait du premier Décret qui, avec la loi sur l'immigration du 8 mai dernier, établirait des règles disciplinant la situation de la migration dans le pays. La mesure servirait à régulariser de nombreuses situations précaires ou irrégulières de ressortissants étrangers résidant en Bolivie. Le Père Aldo Pascualoto, représentant de la Pastorale de la Mobilité humaine à La Paz, a indiqué à Fides qu'il s'agit là d'une mesure attendue depuis de nombreuses années par de vastes secteurs de la société civile.
Selon la note envoyée à Fides, différents organismes gouvernementaux, des associations de la société civile ainsi que l'Eglise catholique participent au processus de rédaction du Décret. « La Commission travaille à ce décret sur l'amnistie migratoire, qui est fondamental pour la Bolivie » déclare le Père Pascualoto. Le prêtre souligne que cette norme permettra de régulariser la situation de nombreux ressortissants étrangers qui se trouvent en Bolivie. Un autre point important de ce Décret concerne les enfants nés à l'étranger de parents boliviens, qui pourront disposer de la nationalité bolivienne.
Selon les données recueillies par Fides, en Bolivie se trouvent actuellement environ 90.000 étrangers en situation régulière contre 5 à 6.000 en situation irrégulière selon la Directrice de l'Institut national des Migrations. Les groupes les plus nombreux proviennent d'Argentine, du Brésil, du Mexique et du Pérou. (CE) (Agence Fides 28/06/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it